

Procès-verbal du Bureau syndical
du 04 février 2026 à Nasbinals

- - -

L'an 2026, le 04 février à 14h30 à Nasbinals, se sont réunis les membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac sur la convocation qui leur a été adressée le 20 janvier 2026, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués suivants : 11

- Pour le collège des Régions : 1
C SAHUET
- Pour le collège des Départements : 2
V ALAZARD, A ASTRUC
- Pour le collège des Communes : 8
B BASTIDE, Marc GUIBERT, D CASSAGNES, B SCHEUER (visio), B REMISE, M CASTAN, L MOULIADE, E BREZET

Etaient excusés avec pouvoir les délégués suivants : 7

- Pour le collège des Régions : 3
E GAZEL (pouvoir à C SAHUET), Martine GUIBERT (pouvoir à E BREZET), S SAUTAREL (pouvoir à M CASTAN)
- Pour le collège des Départements : 1
L SUAU (pouvoir à A ASTRUC)
- Pour le collège des Communes : 3
B BOURSINHAC (pouvoir à D CASSAGNES), M BORIES (pouvoir à C SAHUET), F SARTRE (pouvoir à Marc GUIBERT)

Excusés : 6

- Pour le collège des Régions : 3
A MAILLOLS, S BERARD, M LACAZE
- Pour le collège des Départements : 2
J-C ANGLARS, C CHARRIAUD
- Pour le collège des Communes : 1
J VALADIER

Quorum :

Le quorum est fixé statutairement à la moitié plus un des délégués avec voix délibérative présents ou représentés.

Présence et représentation : 18 membres sur 24

6

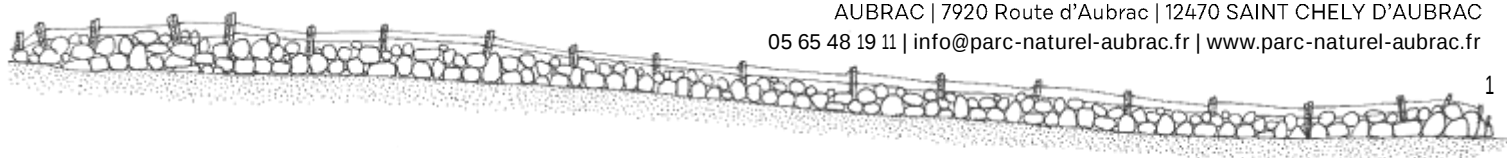
Le Quorum est atteint.

Président la séance : Bernard BASTIDE - Président

Secrétaire : Marc GUIBERT - Vice-Président

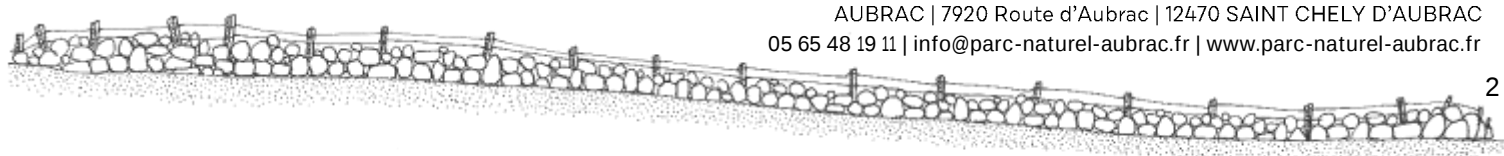
Etaient présents avec voix consultative :

J-P KIRCHER, R GABRILLAGUES



ORDRE DU JOUR

1.	Approbation du PV du Bureau syndical du 12/11/2025	Pour décision
2.	Convention DREAL 2026	Pour décision
3.	Avis sur le projet d'extension de carrière à Taussac	Pour décision
4.	Projet de Coopération LEADER - Valorisation touristique de la ligne ferroviaire du Train de l'Aubrac	Pour décision
5.	Plans de financement Natura 2000	Pour décision
6.	Programmes pluriannuels de gestion (PPG) des cours d'eau – Plan d'actions 2026	Pour décision
7.	Points divers ➤ Prochaines dates	<i>Pour information</i>



1. Approbation du Procès-verbal du Bureau syndical du 12/11/2025 Pour décision

Rapporteur : B BASTIDE, Président

Le précédent Bureau syndical s'est réuni le 12 novembre 2025 à 9h30 à Nasbinals.

Conformément aux statuts, un procès-verbal de cette réunion a été établi et a été :

- envoyé par courrier aux membres de l'Assemblée délibérante qui en ont fait la demande ;
- envoyé par courriel aux membres de l'Assemblée délibérante en pièce-jointe du document de séance du Bureau de ce jour ;
- mis à disposition des membres de l'Assemblée délibérante en début de réunion.

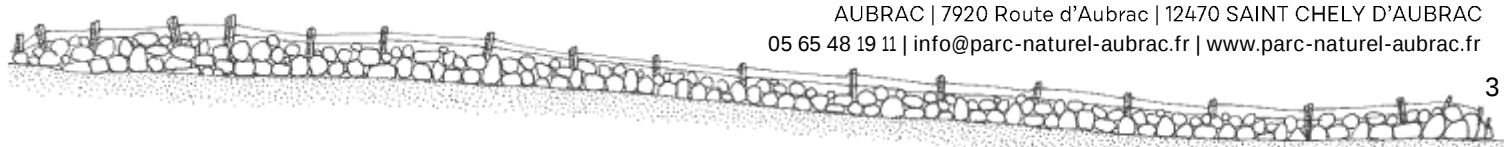
DECISIONS

Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION													
	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100,00%	24	4,17%	18	0	0	18	18	75,00%	100,00%	0	0,00%	0,00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Le procès-verbal ne faisant émerger aucune remarque, les membres de l'Assemblée délibérante ont validé, à l'unanimité, le PV du Bureau syndical du 12 novembre 2025 à Nasbinals.



2. Convention DREAL 2026

Pour décision

Rapporteurs : B BASTIDE, Président / O GUIARD, Directeur du Parc naturel régional d'Aubrac

Contexte

L'Etat s'engage financièrement auprès du Parc naturel régional de l'Aubrac sous la forme d'une dotation annuelle dans le cadre d'une convention de partenariat identifiant les actions de protection forte, de préservation et de valorisation des patrimoines soutenues par l'Etat. Le montant maximal de cette dotation s'élève pour l'année 2026 à 150 000 €. Cette convention annuelle est signée par le directeur de la DREAL Occitanie représentant l'Etat. La convention est présente en Annexe 1 du Document de séance.

Objet

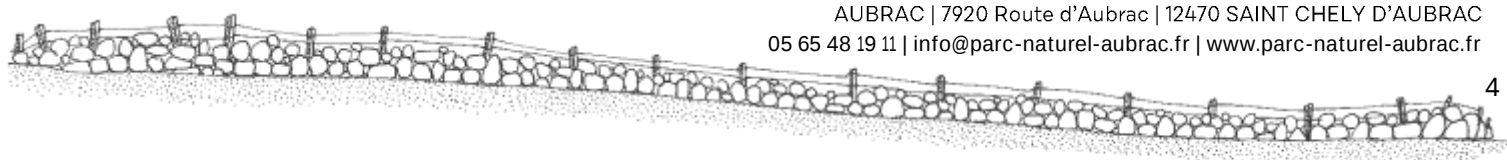
Pour l'année 2025, les actions identifiées sont :

Missions	Assiette de temps agent (jours)	Coût (€ TTC)	Ventilation dotation
1. Veiller et prévenir les atteintes à l'état de conservation des espaces naturels majeurs et conseiller les collectivités et porteurs de projets d'infrastructure d'énergie, de transport et d'aménagement touristiques	135	48 551 €	24 555 €
2. Poursuivre les programmes de connaissance et de recueil des données SINP	115	40 492 €	26 014 €
3. Travailler sur les espèces et les habitats remarquables et sensibles (application des PNA, ZH, lutte contre les espèces invasives)	216	58 951 €	15 404 €
4. Intégrer les enjeux de biodiversité dans les projets et programmes	85	32 662 €	20 677 €
5. Relayer ou piloter localement la mise en œuvre de politique nationale ou européenne (stratégie de création des aires protégées)	135	46 450 €	27 228 €
6. Accompagner ou porter des projets de restauration des continuités écologiques dans le cadre de la mise en œuvre des SRCE	190	56 382 €	11 276 €
7. Assurer un suivi partagé d'évolution des paysages : SINP, atlas ou observatoire photographique et répondre aux grands enjeux des grands paysages par une gestion équilibrée des différents espaces (chartes, plans paysages, documents de planification et infrastructures...)	125	35 400 €	24 845 €
Total	1001	318 889 €	150 000 €

Le plan de financement correspondant est établi comme suit :

Dotation DREAL = 150 000 €

Fonds propres et subventions = 168 889 €



ECHANGES / DEBATS

- Les élus s'interrogent sur la question de la pérennité de la dotation de l'Etat au Parc. Le Président B BASTIDE appelle à la prudence quant aux recettes du Parc à l'avenir.

DECISIONS

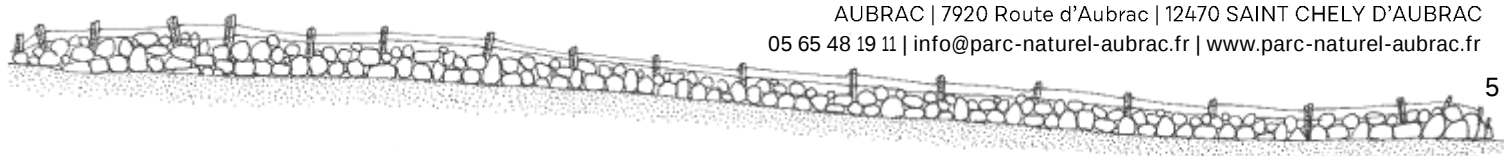
Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION													
	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100,00%	24	4,17%	18	0	0	18	18	75,00%	100,00%	0	0,00%	0,00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

L'Assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs a décidé de :

- valider la liste des actions à inscrire dans la convention DREAL 2026 pour l'attribution de la dotation annuelle de l'Etat à hauteur de 150 000 € ;
- autoriser le président à signer cette convention ;
- autoriser le président à engager les actions et les dépenses correspondantes, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget.



3. Avis sur le projet d'extension de carrière à Taussac Pour décision

Rapporteurs : B BASTIDE, Président / C BAUR, Directrice adjointe du Parc naturel régional d'Aubrac

Contexte

Le Parc a été saisi par la DREAL Occitanie afin de formuler un avis sur le projet de renouvellement pour 30 ans et d'extension d'une carrière située au lieu-dit Les Crozes à Taussac (12). Bien que la commune soit située en dehors du périmètre classé PNR, elle est membre du Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Aubrac en tant que commune partenaire.

La carrière est gérée par la CADAC (Coopérative Agricole Départementale d'Amendements Calcaires). La CADAC dispose de deux carrières, la seconde se situant dans le Cantal : les matériaux extraits sont du calcaire dont l'usage principal est l'amendement des sols dans l'optique de réduire l'acidité de ceux-ci. Les matériaux sont aussi utilisés en litière dans certaines stabulations.

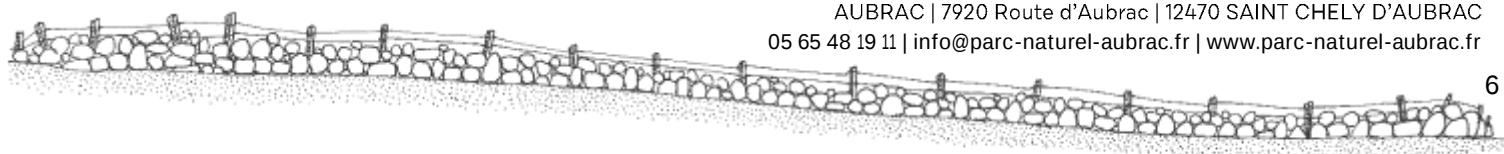
La CADAC souhaite d'une part rééquilibrer la production entre les deux sites et réduire les distances entre la production et les agriculteurs, et d'autre part sécuriser sa production puisque qu'il existe des inconnues sur les prolongations d'autorisation foncière sur le site cantalien.

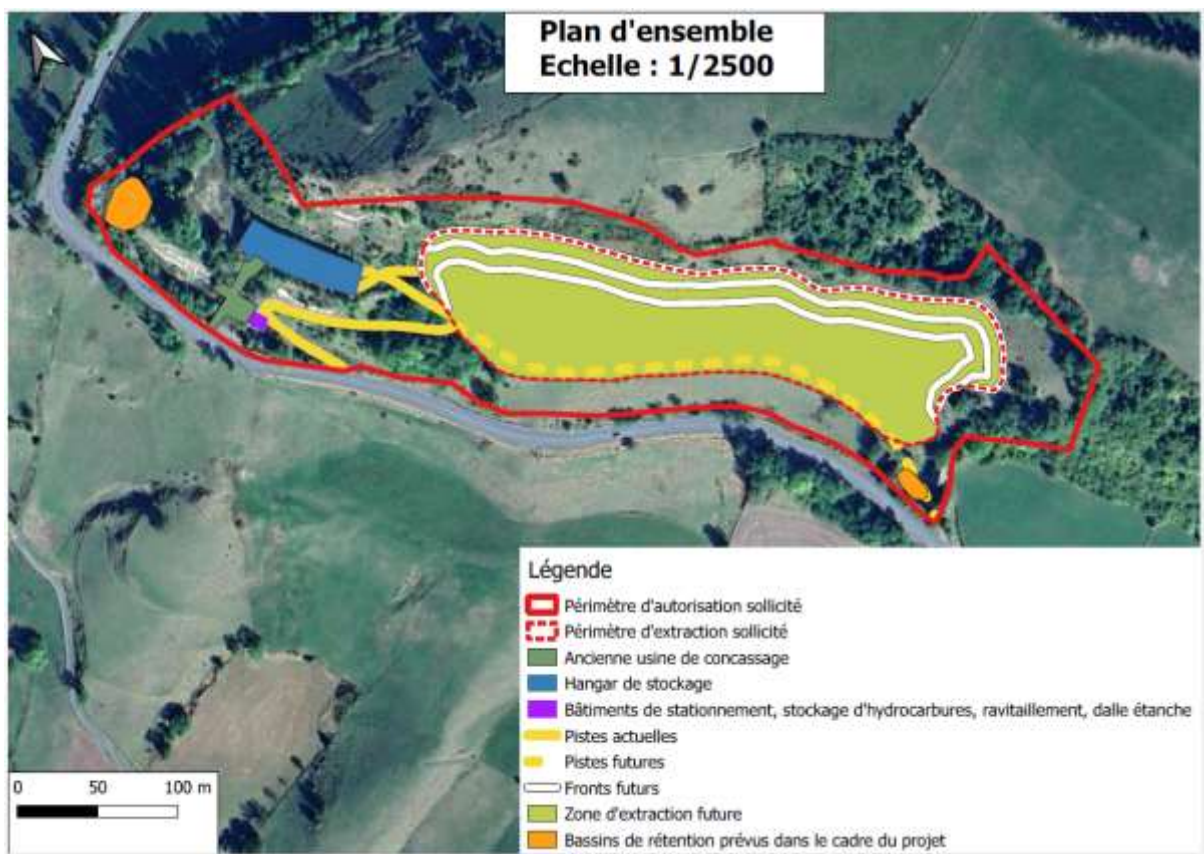
Présentation du projet

La carrière de Taussac est exploitée depuis 2015 et bénéficie d'une autorisation d'exploitation jusqu'en 2027 pour une production de 1 000T par an en moyenne. Le projet vise à renouveler l'autorisation d'exploitation et à augmenter la production pour atteindre une moyenne de 10 000T/an avec un maximum de 15 000T/an.



Le centre du village est situé à environ 3,5 km des terrains de la carrière. Le site de la carrière est accessible via la RD900. La CADAC possède la maîtrise foncière des parcelles sollicitées.





Le projet se situe sur un site de 6,82ha et la demande de renouvellement et d'extension concerne 2,58ha après mise en œuvre de la séquence ERC (éviter – réduire – compenser).

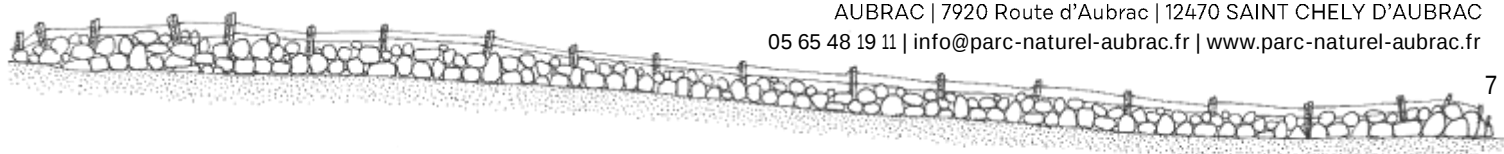
En phase d'exploitation

L'exploitation se réalise à ciel ouvert en gradins avec 2 tranches de 10m et une de 4m, et est composée de banquettes de 4m. La période principale d'exploitation serait à l'automne et au printemps pour répondre aux besoins des agriculteurs et ne serait donc pas permanente. Un concasseur mobile serait ainsi utilisé et l'ensemble de l'entretien des véhicules effectué en dehors du site.

La remise en état envisagée

La remise en état écologique et intégration paysagère prévue au projet consisterait dans :

- La conservation de tous les arbres existants hors du périmètre d'extraction et de la voie de desserte engins.
- Un reprofilage des fronts de taille via une contre-pente pour un objectif d'intégration paysagère mais aussi devant permettre un réensemencement spontané au fil du temps et/ou un ensemencement via hydroseeding en phase de remise en état finale.
- Le maintien d'une alternance d'espaces boisés fermés et d'espaces de prairies ouverts avec :
 - o La plantation de bosquets et ensemencement de toute la zone d'extraction, avec notamment
 - l'ensemencement des fronts pour participer à leur stabilisation ;
 - la plantation des bosquets d'arbres en pied de fronts en respectant une alternance d'espaces ouverts et d'espaces fermés.
 - o Une végétalisation de type haie sur les 2 zones à enjeux d'un point de vue paysager et environnemental :
 - la plantation d'une haie en limite Sud dans la partie basse de la zone d'extraction (plantation minimale de 5 bosquets d'environ 15 arbres sur la plateforme inférieure, en pied de fronts) ;
 - la mise en place de branches et troncs pour permettre le développement d'une haie spontanée en partie haute de la zone.
- La création in fine des habitats favorables aux oiseaux et chiroptères ainsi que des corridors de déplacements pour plusieurs mammifères en partie haute du site.



Analyse de l'impact du projet en phase d'exploitation

1-Sur le plan du paysage

Le Parc ne disposant pas de bloc diagramme sur l'entité paysagère du Carladez, la Charte ne définit aucun objectif de qualité paysagère sur le territoire de Taussac. La position de l'habitat souvent en balcon et en limite de rupture de pente engendre une covisibilité importante de la carrière avec le bourg (Taussac) et quelques hameaux. Le bourg de Mur de Barrez, pour sa partie Ouest, fait également face à la carrière, et en particulier l'espace public intergénérationnel. En fonction des saisons, l'impact est variable (plus fort en hiver en l'absence de feuillage des arbres). Malgré les mesures proposées (création de haies, puis remise en état), l'impact reste important pour la population locale.



Figure 1 : vue depuis vers la carrière vers l'habitat en covisibilité

L'utilisation de la haie comme élément du paysage, que ce soit en phase d'exploitation ou de remise en état, doit être encouragée et composée de plusieurs strates. Elle sera connectée aux boisements existants à proximité pour assurer une continuité.

L'enquête publique envisagée à partir du 7 février permettra aux habitants de se prononcer sur le projet et en particulier sur l'entrée paysagère.

L'accès au site est complexe, en particulier pour les véhicules qui arrivent et partiront vers le Nord. Afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, l'utilisation d'une aire de retournement semble pertinente.

2-Sur l'activité agricole

Le pâturage sur les parcelles situées en dehors du périmètre d'exploitation sera maintenu, l'impact sur les terres agricoles recouvre donc les 2ha de prairies du projet d'extension.

3-Sur le plan de la biodiversité

Natura 2000

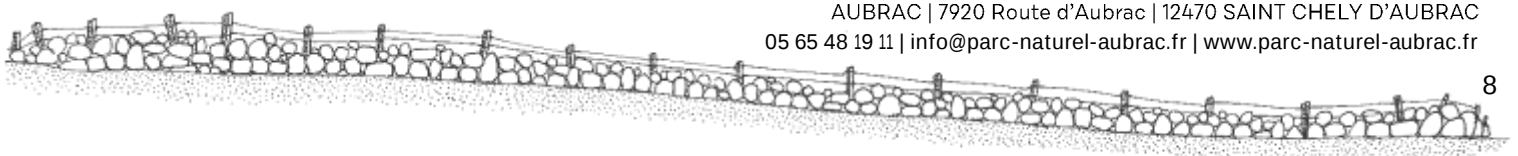
Le site N2000 le plus proche se trouve à plus de 2km de la carrière et par conséquent le projet n'aucune incidence directe sur ce site.

Habitats

La zone visée pour l'extension d'extraction comporte 26 habitats recensés, avec une représentativité non négligeable des pelouses semi-sèches. Parmi eux, le site inclut 5 habitats d'intérêt communautaire (6210 – pelouses semi-sèches calcaires ou calcaréo-siliceuses ; 6510 - prairies de fauche submontagnardes ; 6430 – mégaphorbiaies ; 5130 – formations à Genévrier), couvrant 2,41 ha au sein de la zone d'exploitation (35% de sa surface) et 2,64 ha dans la zone périphérique.

L'enjeu du site vis-à-vis des habitats porte essentiellement sur les habitats d'intérêt communautaire et quelques habitats épars de zones humides identifiés, avec néanmoins un recouvrement surfacique très faible.

Si les pelouses calcaréo-siliceuses et prairies de fauche présentent un enjeu fort sur un plan patrimonial, elles ne représentent que 0,01 ha dans la zone visée pour l'extraction (la quasi-totalité de ces deux habitats patrimoniaux à enjeu fort a été exclue de la zone d'extraction projetée).



Le site comprend des zones humides floristiques ponctuelles, morcelées, sans connexion avec le réseau hydrographique majeur. Il inclut 4 habitats de zones humides (critère floristique avec jonchaies, mégaphorbiaie, glycériaie), couvrant 0,05 ha au sein de la zone d'extraction (0,07% de sa surface) et 0,05 ha dans le secteur périphérique. Aucun site de reproduction d'amphibiens n'y a été décelé.

Flore

D'un point de vue floristique, 251 espèces ont été inventoriées. Le site n'abrite néanmoins aucune espèce protégée, mais 2 espèces patrimoniales, rares, à enjeu fort (Orchis à fleurs lâches) et à enjeu assez fort (Orobanche de la germandrée) ; ainsi que 2 espèces en limite de répartition à l'échelle locale, à enjeu modéré (Ophrys bécasse, Orchis militaire). Le site abrite également une bonne diversité d'orchidées (14 espèces), avec des secteurs assez riches en espèces ou en abondance d'individus.

Le site abrite plusieurs espèces invasives présentes de façon disséminée sur la carrière et ses abords ou le long de la RD900 ; dont 2 espèces à risque régional majeur (Robinier faux-acacia, Sénéçon du Cap).

L'enjeu floristique du site se concentre ici sur les prairies de fauche, pelouses semi-sèches, lisières et espaces boisés, abritant les stations d'espèces patrimoniales et remarquables ou possédant une certaine richesse en orchidées. Le périmètre d'extraction demandé recoupe seulement 93 m² d'habitat propice à Orchidées (Frênaies-chênaies à Arum). Le reste du périmètre n'intersecte aucune zone de présence de la flore remarquable.

Faune

Sur le plan faunistique, l'essentiel des inventaires révèlent des cortèges d'espèces à enjeu faible. On peut toutefois signaler 4 espèces d'oiseaux à enjeu modéré des milieux bocagers qui nichent sur le site : l'Accenteur mouchet (*Prunella modularis*), la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), le Tarier pâtre (*Saxicola torquata*).

Le site abrite également 68 espèces d'insectes, selon l'inventaire réalisé. Il est particulièrement attractif pour les lépidoptères et les orthoptères, thermophiles ou associés aux zones de lisières. Cet inventaire ne comprend aucune espèce protégée, mais 5 espèces patrimoniales, dont 1 quasi-menacée et rare, à enjeu assez fort (Hespérie du brome) associée aux secteurs de lisière boisée, 3 quasi-menacées ou menacées, à enjeu modéré (Criquet rouge-queue, Gomphocère roux, Phanéroptère commun) et 1 commune à enjeu faible (Ecaille chinée). Le site abrite également 2 espèces remarquables, assez rares localement, à enjeu modéré (Hespérie de l'alchémille, Tétrix des carrières).

Pour l'enjeu entomologique du site, il se concentre sur les lisières arbustives boisées (enjeu le plus fort mais ce biotope est évité dans le projet d'extraction), les pelouses semi-sèches et délaissés de carrière, constituant les biotopes favorables aux espèces patrimoniales et remarquables. Le projet aura un impact négatif sur les lépidoptères via la destruction des surfaces de pelouses semi sèches, à relativiser au regard de la superficie concernée.

Espèces exotiques envahissantes

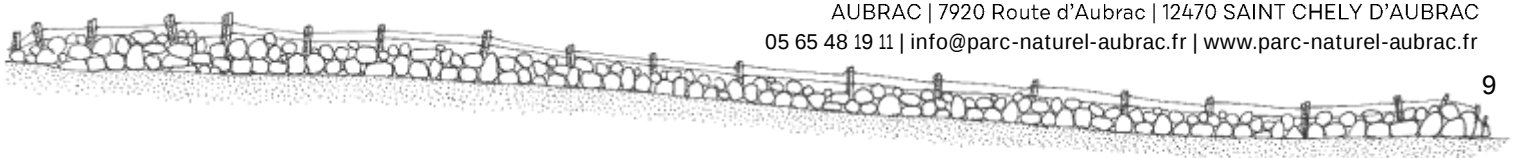
Concernant les espèces exotiques envahissantes, 7 espèces ont été identifiées au sein de la zone : l'Amarante réfléchie, la Vergerette annuelle, la Vergerette du Canada, le Mélilot blanc, le Pin noir, le Robinier faux acacia, le Sénéçon du Cap et la Véronique de Perse. A ce jour la Renouée du Japon et l'Ambrosie à feuilles d'Armoise ne sont pas présentes.

Les mesures proposées par le pétitionnaire suggèrent qu'en amont de l'arrivée sur le chantier, les engins devront être nettoyés afin d'éviter l'import de rhizome (notamment de Renouée) d'autres chantiers extérieurs.

Lors des imports de matériaux extérieurs (si besoin), le pétitionnaire propose de s'assurer de la provenance des produits. Les fournisseurs pourraient être contrôlés par l'écologue en charge du suivi environnemental du chantier, en amont de l'apport des matériaux, directement sur le site de production, afin de contrôler l'origine des matériaux sur stocks. Cette mesure louable nous semble néanmoins difficile à garantir de son efficacité.

La mise en œuvre d'une surveillance particulière sur le chantier est également retenue. Une mise à jour cartographique annuelle sera réalisée par l'écologue et un plan de gestion des espèces invasives sera mis en place. Des opérations de fauche et/ou d'arrachage pourront être envisagées en fonction de la nature des espèces présentes.

Ces mesures répondent à l'enjeu mais la problématique des espèces exotiques envahissantes au regard d'un tel projet sur un site comportant déjà certaines de ces espèces est particulièrement sensible. Une vigilance toute particulière devra impérativement être portée avec une surveillance régulière durant l'exploitation mais également post exploitation et le cas échéant des interventions les plus réactives possibles et adaptées pour la destruction des stations repérées.



Analyse de l'impact du projet après remise en état

1-Sur le plan des paysages

Le modelage lors de la remise en état devra se rapprocher du modèle vallonné environnant lors de la remise en état pour ne pas garder l'effet de cassure provoqué par les gradins en période d'exploitation.

2-Sur l'activité agricole

La remise en état doit permettre la création de prairies, une attention particulière doit être portée sur le sujet comme l'indique la mesure 21 de la Charte visant en particulier à « Renforcer la vocation herbagère de l'Aubrac ». Utiliser des semences prélevées sur des parcelles à proximité permettrait d'assurer une repousse efficace, adaptée aux besoins agricoles et intégrée au paysage (voir cependant les bémols ci-dessous sur la réussite d'un tel projet).

3-Sur le plan de la biodiversité

Le pétitionnaire s'engage à recourir à des plants labélisés « végétal local ». Il paraît important de veiller au choix des espèces pour leur meilleure adaptation écologique et paysagère. La réalisation d'un paillage, outre l'amélioration d'un taux de survie amélioré des plants, devrait également limiter l'apparition de plantes exotiques envahissantes (ambrosie).

Concernant la haie en partie haute, le développement d'une haie spontanée envisagée sur 150 mètres linéaires, en disposant simplement en andains les branches et troncs coupés des arbres du site en vue du développement d'une haie spontanée, mériterait d'être renforcé par quelques plantations complémentaires au départ.

Il est également prévu que l'intégralité des 2,57ha seront réaménagés, à l'aide d'une mesure de déplacement de la pelouse semi-sèche présente sur l'extension. Des décapages sur la zone prévue à l'extraction de l'habitat « pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques » seront réalisés en plaques afin d'être transférés sur un secteur dont l'exploitation est achevée.

Cette mesure, intéressante, n'en revêt pas moins un caractère très expérimental, relevant d'opération de génie écologique réclamant une certaine technicité. Par ailleurs, et même si certains retours d'expériences similaires révèlent des résultats encourageants (source CBN), il demeure qu'aucune garantie de réussite peut être assurée au regard du contexte local. Ainsi, on ne peut pas considérer qu'au regard de la destruction des pelouses calcicoles subatlantiques, cette expérimentation viendra éviter de façon certaine la perte d'environ 2 hectares de ces prairies, au demeurant habitat d'intérêt communautaire.

Enfin, concernant l'extraction, le dépôt et la réutilisation des terres végétales, il conviendra d'assurer autant que possible les conditions d'une bonne conservation, le temps du stockage, de leurs propriétés de fertilité (banque de graines).

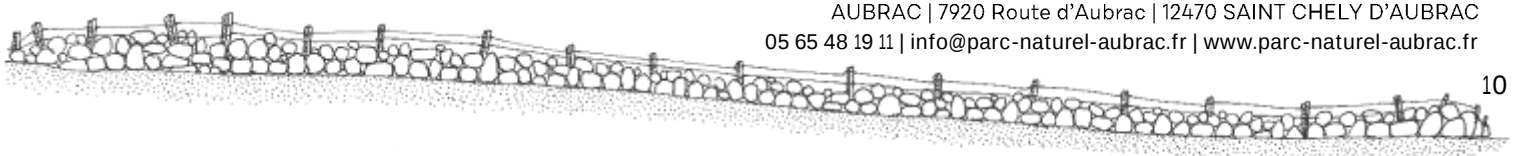
Synthèse

La Charte a pour objectif à travers sa mesure 29 à accompagner les filières exploitant les ressources minérales en particulier lorsqu'elles sont à vocation locale et qu'elles n'empiètent pas sur les sites d'intérêt majeur. Le projet de renouvellement et d'extension répond à ces points.

La poursuite de l'activité sur le site existant au-delà de répondre aux exigences du Schéma des Carrières qui demande de privilégier les sites existants avant d'envisager une nouvelle implantation, semble a priori être une option moins impactante que l'ouverture d'un nouveau site.

Le projet a tenu correctement compte de la séquence ERC, qui consiste à :

- éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine
- réduire les effets n'ayant pu être évités ;
- compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. S'il n'est pas possible de compenser ces effets, le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage justifie cette impossibilité.



La conception du projet de la carrière de Taussac retient certaines mesures d'évitement, nécessaires à la préservation de la biodiversité :

- Evitement strict des habitats à forts enjeux
- Evitement des secteurs boisés riches en orchidées patrimoniales
- Réduction de l'emprise au strict nécessaire
- Réutilisation des bâtiments existants
- Réutilisation de l'accès existant
- Conservation et mise en défens d'une ferme existante à chiroptères

Concernant la réduction des impacts, les mesures proposées par le pétitionnaire portent sur :

- L'adaptation des travaux aux périodes sensibles
- Le balisage des zones sensibles en amont des travaux
- La prise en compte des espèces exotiques envahissantes
- La limitation et l'adaptation des éclairages du site
- La mise en place de dispositifs préventifs de lutte contre la pollution.

Afin de limiter le dérangement des populations d'espèces sensibles (chiroptères, amphibiens, mammifères terrestres, rapaces nocturnes), les travaux nocturnes seront proscrits en période d'activité principale des amphibiens et des chiroptères, soit de mi-mars à mi-octobre.

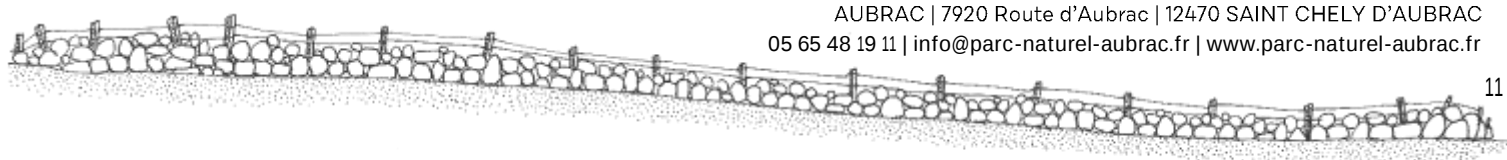
Globalement les impacts résiduels en matière de biodiversité porteront sur :

- un déboisement faible sur toute l'emprise de la zone d'extraction comprenant environ 26 arbres de hauts jets à dominante de frêne et des fruitiers en mélange.
- la perte de surfaces de prairies d'intérêt communautaire sur environ 2 ha, considérant que leur transfert pour remise en état du site post exploitation ne garantit pas leur conservation au regard du caractère expérimental de la mesure.

Conclusion

Bien que l'impact paysager du projet soit relativement fort, le projet présenté par la CADAC est globalement compatible avec les objectifs et mesures de la Charte du Parc. Quelques recommandations complémentaires peuvent être formulées :

- réduire autant que possible l'impact paysager en proposant des haies denses et connectées au parcellaire ; lors de la remise en état, le modelage devra se rapprocher du modèle vallonné environnant ;
- réaliser un paillage pour les plantations envisagées.
- renforcer la haie spontanée envisagée sur 150 mètres linéaires par quelques plantations complémentaires au départ.
- prendre en compte les propositions des habitants lors de l'enquête publique pour réduire cet impact,
- s'assurer d'un espace de retournement pour assurer la sécurité de la circulation lorsque les véhicules accèdent ou sortent de la carrière en direction du Cantal
- profiter de ce temps de renouvellement pour évacuer les déchets (carcasse, gaines ou tuyaux, etc.) présents sur la parcelle,
- ne pas enfouir les pierres issues de la déconstruction du bâti et des « murets » subsistants à proximité et les utiliser en réemploi,
- évacuer le matériel présent dans la grange et envisager la conservation des pièces anciennes,
- porter une vigilance toute particulière aux espèces exotiques envahissantes avec une surveillance régulière durant l'exploitation mais également post exploitation et le cas échéant intervenir le plus rapidement possible et de façon adaptée pour la destruction des stations repérées.



ECHANGES / DEBATS

- D CASSAGNES témoigne de l'utilité locale de cette carrière qui offre aux agriculteurs du territoire une ressource de proximité et naturelle qui permet le développement de cultures telles que la luzerne.

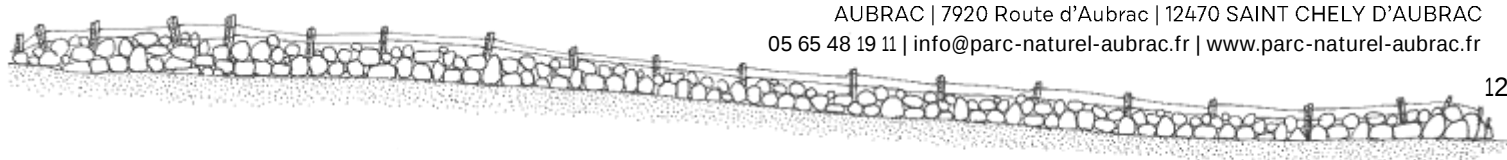
DECISIONS

Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION													
	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés Nb	POUR			CONTRE		
								Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100,00%	24	4,17%	18	0	0	18	18	75,00%	100,00%	0	0,00%	0,00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

L'Assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs a décidé de valider la proposition d'avis formulé ci-dessus.



4. Projet de Coopération LEADER – Valorisation touristique de la ligne ferroviaire du Train de l'Aubrac

Pour décision

Rapporteurs : B BASTIDE, Président / M GRAS, Chargée de mission Tourisme et activité de pleine nature

Contexte

La ligne ferroviaire Béziers - Neussargues, dite ligne de l'Aubrac, est classée « Train d'Equilibre Territorial » depuis 2010. Elle représente 277 km de rails. C'est une ligne sous utilisée pour le tourisme alors qu'elle est classée parmi les 10 plus belles lignes ferroviaires rurales d'Europe. Elle traverse des paysages diversifiés via 46 tunnels et 37 viaducs, dont le viaduc de Garabit, situé entre les gares de Saint-Flour-Chaude-Aigues et Saint-Chély-d'Apcher. Elle relie quotidiennement Béziers à Clermont-Ferrand via Neussargues, accessible depuis Paris et Montpellier. La ligne est couverte par l'Intercités Aubrac (un aller-retour par jour) et des TER quotidiens, soit 2 à 8 passages de train par jour dans les gares.

Une riche offre patrimoniale, culturelle et d'activités de pleine nature est accessible immédiatement depuis ses gares. De ce fait, son potentiel touristique est important. Cependant, la communication touristique autour de la ligne est sectorielle et localisée et les services en gare demeurent très limités, voire absents.

Entre 2023 et 2025, dans le cadre de l'Appel à projets Plan Avenir Montagne Mobilités, le Parc naturel régional de l'Aubrac, avec l'appui des Communautés de communes de St-Flour et du Gévaudan, a contribué à l'installation de haltes multiservices sur le parvis de certaines gares (en partenariat avec les communes), à la création d'un voyage sonore à partir de podcasts dédiés au Train de l'Aubrac téléchargeables gratuitement et à la diffusion d'une campagne de communication pour faire connaître ce train.

Les expérimentations menées ont suscité l'intérêt de 2 autres territoires également traversés par la ligne de l'Aubrac : le PNR des Grands Causses et le PETR du Pays Haut-Languedoc et Vignobles. Un projet de coopération dans le cadre du programme LEADER a été élaboré afin d'étendre les opérations de valorisation de la ligne à l'échelle des 3 territoires.

Le présent projet de coopération vise à étendre et élargir le travail amorcé par le PNR de l'Aubrac à ces deux autres territoires afin d'avoir une approche commune et cohérente autour du Train de l'Aubrac, apportant ainsi une plus grande plus-value en termes d'offres touristique et de mobilité.

La ligne de l'Aubrac traverse les territoires de trois Groupes d'Action Locale (GAL) : le GAL Aubrac Olt Causse Gévaudan (8 gares), le GAL Grands Causses Lévézou (7 gares) et le GAL Haut-Languedoc et Vignobles (6 gares). Dans les 21 gares concernées, 273 000 voyageurs ont été enregistrés en 2023 (source : Geofer). La fréquentation de cette partie de la ligne a presque doublé entre 2020 et 2023 (de 151 000 à 273 000 voyageurs en 3 ans). Les gares les plus fréquentées sont Bédarieux, Millau et Saint-Chély d'Apcher, absorbant 65 % du trafic des voyageurs en 2023.

Les trois GAL ont des objectifs communs en termes de tourisme et de mobilité, étant tous les trois des territoires de Pôles de Pleine Nature (PPN) en Massif central et ayant également pour objectif de favoriser la mobilité décarbonée, et en particulier la mobilité à vélo (les GAL des Grands Causses Lévézou et du Haut-Languedoc sont lauréats de l'AMI Cycling Hub du Comité Régional du Tourisme et de Loisirs d'Occitanie). Le projet de valorisation de la ligne de l'Aubrac s'inscrit pleinement dans ces dynamiques territoriales.

Objectifs et enjeux du projet de Coopération LEADER

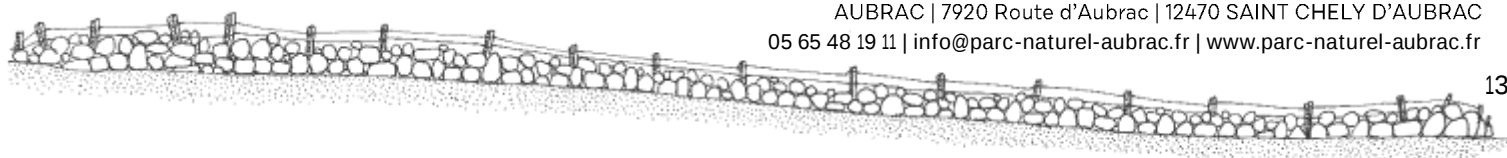
- Renforcer la valorisation touristique de la ligne du Train de l'Aubrac
- Contribuer au développement d'une mobilité durable

Mise en œuvre du projet de Coopération LEADER

Des actions communes à tous les partenaires de la coopération :

- Création diffusion et promotion d'une carte interactive de la ligne de l'Aubrac à l'échelle des trois GAL à des fins touristiques et de mobilité
 - Elargir la carte créée dans le cadre du premier projet « Train de l'Aubrac » aux GAL Grands Causses et Haut-Languedoc et Vignobles ;

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac
AUBRAC | 7920 Route d'Aubrac | 12470 SAINT CHELY D'AUBRAC
05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr



- Enrichir cette carte pour les trois GAL en indiquant les voies vertes, les circuits VTT, gravel, les sites d'escalade, les sites patrimoniaux, ... ;
- Proposer un widget pour l'intégration de cette carte sur les sites internet des Offices de tourisme ;
- Réalisation d'affiches et de bandeaux de signalétique pour identifier les équipements mis en place dans les gares.
- Actions de communication et de promotion :
 - Réalisation d'une campagne de communication numérique : des contenus digitaux (publications, réels, stories sur les réseaux sociaux) pour poursuivre la narration autour du Train de l'Aubrac et l'étendre aux trois territoires. Le ligne éditoriale et l'identité visuelle de la précédente campagne seront conservées.

Des actions locales, propres au Parc de l'Aubrac :

- Renforcer la notoriété du Train de l'Aubrac :
 - Référencement du Train de l'Aubrac sur des plateformes numériques dédiées aux voyages en train par la création de contenus web via des médias spécialisés ;
 - Mise en valeur culturelle du Train de l'Aubrac : organisation d'une Nuit des Burons délocalisée sur le parvis de la gare d'Aumont-Aubrac.
- Animation de la mission par la chargée de mission tourisme du Parc en partenariat avec les membres du Comité de pilotage du Train de l'Aubrac et les partenaires touristiques.

Actions locales, hors Parc :

- Aménagement de haltes multiservices dans certaines gares des deux autres GAL.

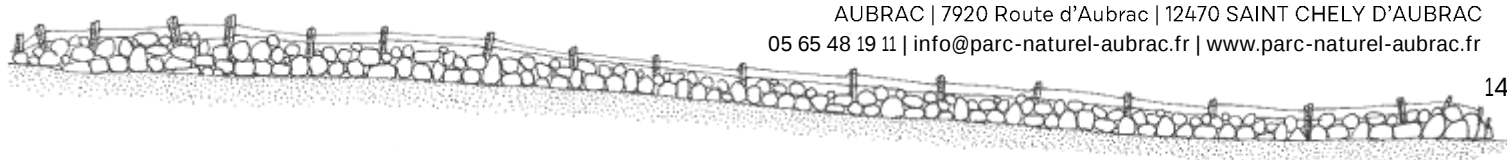
Plan de financement

Détail des dépenses engagées par partenaire :

Partenaires / postes de dépenses	Actions Conjointes/communes				Actions locales			Charges salariales	Total
	Codage de la carte interactive	Graphisme carte interactive	Campagne de communication	Rencontres territoriales	Aménagement haltes/gares	Événementiel	Communication supplémentaire		
Pays Haut-Languedoc et Vignobles	2 350 €	2 148 €	3 500 €	500 €				2 125 €	10 623 €
PNR Aubrac	800 €	588 €	3 500 €	300 €		1 700 €	6 000 €	5 126 €	18 014 €
PNR Grands Causses	2 350 €	2 150 €	3 500 €	300 €	45 256 €			13 364 €	66 920 €
Communauté de communes Grand Orb					12 407 €				12 407 €
Total	5 500 €	4 886 €	10 500 €	1 100 €	57 663 €	1 700 €	6 000 €	20 615 €	107 964 €

Détail du financement du projet par partenaire :

Partenaires / Financeurs	Autofinancement	Contributions collectivités	Région Occitanie	Feader/Leader	Total
Pays Haut-Languedoc et Vignobles	2 125 €			8 498 €	10 623 €
PNR Aubrac	3 603 €			14 411 €	18 014 €
PNR Grands Causses	13 364 €	13 946 €	6 150 €	33 460 €	66 920 €
Communauté de communes Grand Orb	2 481 €			9 926 €	12 407 €
Total	21 572 €	13 946 €	6 150 €	66 296 €	107 964 €



Plan de financement spécifique au dossier LEADER du PNR Aubrac :

DEPENSES TTC		RESSOURCES		
Actions communes		FEADER	14 411,20 €	80%
Carte interactive graphisme	588,00 €			
Carte interactive codage	800,00 €			
Communication globale	3 500,00 €			
Frais de rencontres	300,00 €			
Actions locales		Autofinancement	3 602,80 €	20%
Événementiel	1 700,00 €			
Communication complémentaire	6 000,00 €			
Frais salariaux	5 126,00 €			
TOTAL	18 014,00 €	TOTAL	18 014,00 €	

ECHANGES / DEBATS

- Marc GUIBERT souligne qu'il s'agit d'un projet fort, la reconnaissance d'un projet que seul le Parc pouvait porter.
- M CASTAN témoigne que la journée de communication mettant en avant la première opération Locobrac a pu déjà mettre en avant les patrimoines de la Lozère mais aussi du Cantal et de l'Aveyron.
- A ASTRUC rappelle que le mot Aubrac a été autrefois accolé au nom de la commune d'Aumont en raison de la desserte du village d'Aubrac depuis la gare d'Aumont.
- B REMISE questionne l'implication de la SNCF dans ce programme. A ASTRUC témoigne de la présence de la SNCF dans le cas de la gare d'Aumont. La direction régionale Occitanie de SNCF Gares et connexions a manifesté son intérêt pour ce programme et compte l'accompagner.
- J-P KIRCHER estime que le succès de ce programme est une clef pour espérer le financement de la rénovation des infrastructures ferroviaires de cette ligne.
- M CASTAN confirme que la mobilisation de tous dans la cohésion, y compris de la Région, est souhaitable pour mettre en avant ce nouveau programme.
- L MOULIADE estime que ce projet encourage les échanges entre vallées et plateau.
- B BASTIDE pense qu'il faut maintenant mobiliser l'Etat au niveau politique.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

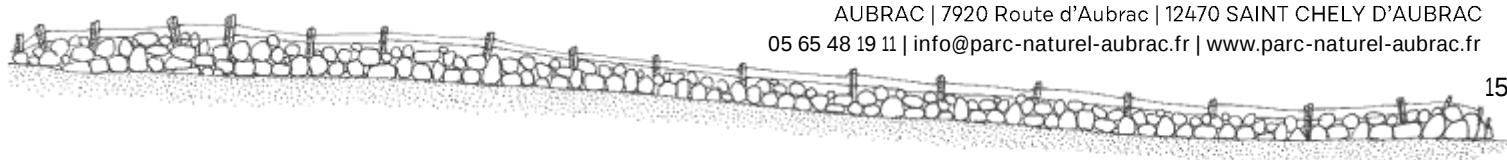
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION													
	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés Nb	POUR			CONTRE		
								Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100,00%	24	4,17%	18	0	0	18	18	75,00%	100,00%	0	0,00%	0,00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

L'Assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs a décidé de :

- valider le projet de Coopération LEADER autour de la valorisation de la ligne ferroviaire du Train de l'Aubrac
- valider le plan de financement envisagé
- autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives, financières et techniques nécessaires à l'application de la présente décision et en particulier de solliciter la participation financière du programme LEADER



5. Plans de financement Natura 2000

Pour décision

Rapporteurs : B BASTIDE, Président / P LAGARDE, Chargée de mission Natura 2000

1/ Programme d'animation et budget 2026 pour les sites Natura 2000 Occitanie (Aveyron)

Contexte

La collectivité animatrice d'un site Natura 2000 est responsable de la mise en œuvre du document d'objectif (DOCOB) du site concerné. Elle est la structure juridique en charge de l'animation du site et sollicite les financements nécessaires à la réalisation de cette mission. La collectivité porteuse est désignée par conventionnement avec l'Autorité administrative et financière de gestion des sites Natura 2000 pour une durée de 3 ans, renouvelable.

Depuis une trentaine d'années, la mise en œuvre des directives européennes encadrant Natura 2000 était assurée par l'État. Cette compétence a été transférée en 2023 aux Régions pour les sites terrestres. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région Occitanie est donc devenue l'Autorité de gestion de l'ensemble des sites terrestres que compte son territoire ; une mission qui s'inscrit dans la continuité de son rôle de chef de file en matière de biodiversité.

Sur les sites Natura 2000, le document d'objectif vise à assurer la préservation d'espèces et/ou d'habitats à enjeux dits « d'intérêt communautaire », définis à l'Annexe II de la Directive « Habitat, faune, flore » (1992) et à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (1979), en maintenant ou améliorant leur état de conservation, grâce à l'engagement volontaire des acteurs du territoire. Pour ce faire, l'animation des sites Natura 2000 repose sur les actions suivantes :

- Actions relatives à la vie du site : organisation des comités de pilotage, concertation, accompagnement des porteurs de projet et suivi des évaluations d'incidences ;
- Amélioration des connaissances sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site ;
- Mise en place de contrats agricoles (MAEC), forestiers et « ni agricoles ni forestiers » ; signature de chartes de bonnes pratiques ;
- Sensibilisation des acteurs du territoire et du grand public aux enjeux de Natura 2000.

Portage de l'animation des sites

Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac est porteur depuis 2015 de l'animation de trois sites Natura 2000 en Aveyron :

- Gorges de la Truyère (FR7312013), validé au comité de pilotage du 3 décembre 2014 ;
- Haute Vallée du Lot (FR7300874), validé au comité de pilotage du 16 décembre 2014 ;
- Plateau central de l'Aubrac aveyronnais (FR7300871), validé au comité de pilotage du 7 février 2019.

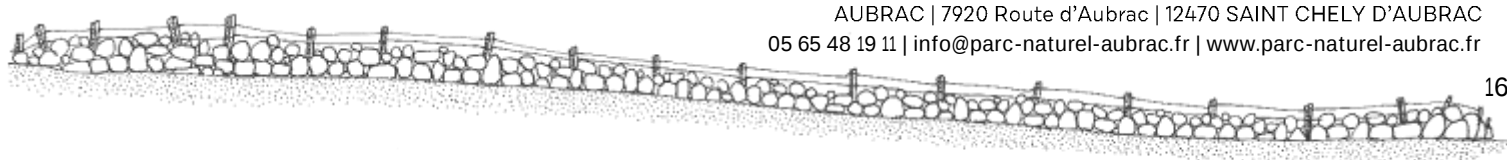
Le portage des trois sites a été renouvelé en 2023 pour les trois années à venir.

Au premier janvier 2026, le PNR devient animateur également du site Plateau de l'Aubrac (FR9101352) lozérien, portage validé par le comité de pilotage du 2 décembre 2025. Le portage a été validé par le PNR lors de la séance de bureau du 2 juillet 2025.

Le dialogue de gestion avec la Région Occitanie porte sur un budget global avec un programme d'activités annuel fusionnant les quatre sites ainsi portés en 2026 par le Parc. Ce dialogue de gestion a permis de finaliser un programme et un budget prévisionnel pour 2026 en accord avec la Région Occitanie en tant qu'Autorité administrative de gestion du dispositif Natura 2000. Ce programme et le budget ont été validés lors des différents Copil des quatre sites le 2 et 3 décembre 2025.

Budget 2026

Les besoins financiers initialement présentés à la Région Occitanie étaient de 186 270€ €, afin de permettre en particulier d'intégrer l'animation du site Plateau de l'Aubrac. L'objectif est de travailler à budget constant en rationalisant des moyens d'ingénierie à 2 ETP, soit 0,5 ETP/site en moyenne et d'optimiser les études et suivis ainsi que la mise en œuvre des actions prioritaires des différents DOCOB. Ceci afin de mettre pleinement en application les Directives qui régissent le réseau Natura et nécessitent de la part de la structure animatrice un accompagnement vers l'amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces.



Le montant attribué pour 2026 est finalement de 180 316,60 € et ne permettra pas de répondre totalement aux besoins identifiés dans le prévisionnel mais en grande partie.

Pour mémoire, la dotation en 2023 (pour 3 sites) était de l'ordre de 120 000 € et avait connu une baisse sensible en 2024 en s'établissant à hauteur de 75 000 €. En 2025, elle a connu une augmentation pour atteindre le montant de 99 480,07 €, néanmoins inférieur au montant de 2023.

Les ajustements du budget prévisionnel visent ainsi à maintenir prioritairement le financement de 2 ETP (1,9 ETP chargés de mission à temps plein et 0,1 technicien) nécessaire au bon fonctionnement (portage de l'animation) de ces 4 sites.

Les contraintes budgétaires (budget constant) ne permettent pas de disposer d'une enveloppe suffisante pour effectuer l'ensemble des suivis et actions pointées dans les DOCOB.

Budget prévisionnel 2026 :

Frais de personnel - BP	94 887,17 €
Coûts indirects 15% - BP	14 233,08 €
Frais de missions 5% - BP	4 744,36 €
Prestations extérieures - BP	60 602,00 €
Outils de communication	2 770,00 €
Frais de formation	3 080,00 €
TOTAL DEPENSES	180 316,60 €
TOTAL RECETTES : Région Occitanie	180 316,60 €

Programme animation Natura 2000 Occitanie 2026

Rappel des actions engagées en 2025

En 2025, les actions d'animation ont été conduites en régie par les agents Natura 2000 ou sous forme de prestation.

Site des Gorges de la Truyère :

- Animations grand public sur les rapaces - (partenariat LPO)

Site de la Haute Vallée du Lot :

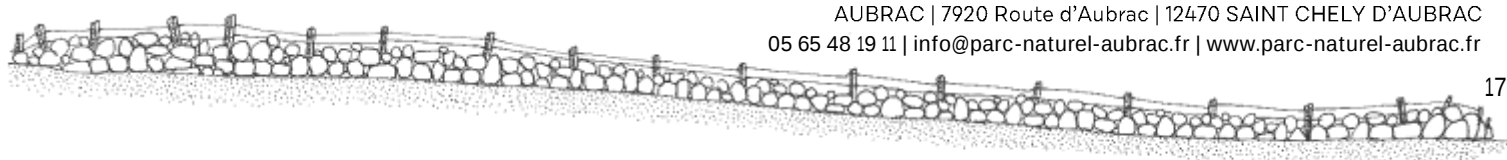
- Inventaire des coléoptères saproxyliques (vieilles forêts) – (prestation)
- Contrat chiroptères Saint Geniez d'Olt – (régie + prestation)
- Sortie canoë grand public / découverte des herbiers et de la biodiversité du Lot – (régie + prestation)
- Création d'un poster grand public

Site du Plateau Central de l'Aubrac Aveyronnais :

- Inventaire des coléoptères saproxyliques (vieilles forêts) (prestation)
- Suivi écrevisses à pattes blanches et sensibilisation – (régie + partenariat)

Pour l'ensemble des trois sites :

- Animation du Programme Agro-Environnemental et Climatique, campagne de contractualisation des MAEC (diagnostics et plan de gestion) – (régie et prestation)
- Evaluation des Incidences - (régie)
- Communication



Proposition d'actions pour 2026

Le plan d'actions 2026 pour les sites et s'établira comme suit :

- d'une part, le temps d'animation menée par le personnel pour assurer le suivi administratif et financier et la vie des sites (Copils, réseaux...) ;
- d'autre part, le temps agents et des éventuelles prestations, en conformité avec les orientations prioritaires des Documents d'objectifs respectifs des sites, en termes d'études, inventaires et suivis des habitats et espèces d'intérêt communautaire, des travaux de restauration et d'entretien des sites, d'accompagnement pour les contrats, d'animations pour la sensibilisation des publics, d'actions de communication.

Site des Gorges de la Truyère :

- Reprise des suivis de reproduction des rapaces forestiers - (partenariat LPO)
- Poursuivre l'accompagnement des contrats Natura 2000 « forestier »

Site de la Haute Vallée du Lot :

- Suivi de la colonie de Murins dans le cadre du contrat NINI de Mme Vayssier
- Mise en place d'un protocole de suivi des espèces d'odonates : SOGAP sur le site Haute Vallée du Lot
- Mise à jour de la typologie des habitats sur le site Haute Vallée du Lot
- Evaluation du DOCOB

Site du Plateau Central de l'Aubrac Aveyronnais :

- Evaluation de l'état de conservation des prairies grâce aux invertébrés
- Suivi écrevisses à pattes blanches
- Accompagnement du contrat forestier pour la commune de Laguiole

Site du Plateau de l'Aubrac :

- Mise à jour de la typologie des habitats
- Suivi de la moule perlière
- Evaluation du DOCOB

Pour l'ensemble des sites :

- Evaluation des Incidences / Manifestations sportives- (régie)
- Communication, rédaction et diffusion d'informations sur les espèces et les habitats - interne
- Posters grand public
- Animations dans le cadre de l'année du pastoralisme
- Suivi des MAEC

ECHANGES / DEBATS

- D CASSAGNES relate le dernier Comité de pilotage du site des Gorges de la Truyère en Aveyron et pointe les approximations apparentes du représentant de la LPO. La LPO n'a pas réalisé de prestations dans le cadre de l'animation de ce site en 2025 et il est demandé de bien clarifier ce point dans le compte-rendu du Comité de pilotage.
- D CASSAGNES et R GABRILLAGUES insistent sur le fait que l'enjeu prioritaire pour l'animation de ce site est bien de renouer avec le monde agricole et de communiquer positivement.

2/ Programme d'animations et budget 2026-2028 pour les sites Natura 2000 Cantal et Gorges de la Truyère cantalienne

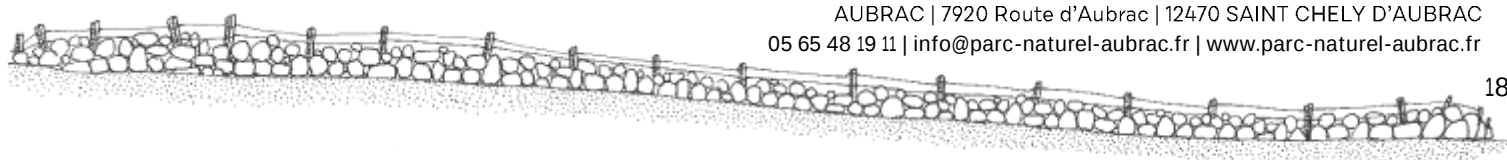
Contexte

La collectivité animatrice d'un site Natura 2000 est responsable de la mise en œuvre du document d'objectif (DOCOB) du site concerné. Elle est la structure juridique en charge de l'animation du site et sollicite les financements

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac

AUBRAC | 7920 Route d'Aubrac | 12470 SAINT CHELY D'AUBRAC

05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr



nécessaires à la réalisation de cette mission. La collectivité porteuse est désignée par conventionnement avec l'Autorité administrative et financière de gestion des sites Natura 2000 pour une durée de 3 ans, renouvelable. Depuis une trentaine d'années, la mise en œuvre des directives européennes encadrant Natura 2000 était assurée par l'État. Cette compétence a été transférée en 2023 aux Régions pour les sites terrestres. Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est donc devenue l'Autorité de gestion de l'ensemble des sites terrestres que compte son territoire ; une mission qui s'inscrit dans la continuité de son rôle de chef de file en matière de biodiversité. Sur les sites Natura 2000, le document d'objectif vise à assurer la préservation d'espèces et/ou d'habitats à enjeux dits « d'intérêt communautaire », définis à l'Annexe II de la Directive « Habitat, faune, flore » (1992) et à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (1979), en maintenant ou améliorant leur état de conservation, grâce à l'engagement volontaire des acteurs du territoire. Pour ce faire, l'animation des sites Natura 2000 repose sur les actions suivantes :

- Actions relatives à la vie du site : organisation des comités de pilotage, concertation, accompagnement des porteurs de projet et suivi des évaluations d'incidences ;
- Amélioration des connaissances sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site ;
- Mise en place de contrats agricoles (MAEC), forestiers et « ni agricoles ni forestiers » ; signature de chartes de bonnes pratiques ;
- Sensibilisation des acteurs du territoire et du grand public aux enjeux de Natura 2000.

Portage de l'animation des sites

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac est porteur depuis 2015 du site Natura 2000 « Aubrac » dans le Cantal. Le Parc a renouvelé fin 2024 sa candidature à la poursuite du portage de ce site (délibération du Comité syndical de décembre 2024) ; candidature également validée en Comité de pilotage du site de fin 2024 ; en vue d'établir la nouvelle convention 2025-2027 avec la Région AURA.

Par ailleurs, le portage de l'animation du site des Gorges de la Truyère côté Cantal a été transféré au Parc naturel régional de l'Aubrac depuis le 1^{er} janvier 2025 par Saint-Flour Communauté, conformément aux souhaits de la Région AURA.

Ainsi le dialogue de gestion avec la Région AURA porte dorénavant sur un budget global avec un programme d'activités annuel fusionnant les deux sites portés par le Parc. Ce dialogue de gestion a permis de finaliser un programme et un budget prévisionnel pour 2026 en accord avec la Région AURA en tant qu'Autorité administrative de gestion du dispositif Natura 2000.

Ce budget prévisionnel et le programme d'animation associé ont déjà été présentés et validés par les Comités de pilotage respectifs des deux sites lors de leurs dernières séances qui se sont tenues le 15 et 16 janvier 2026.

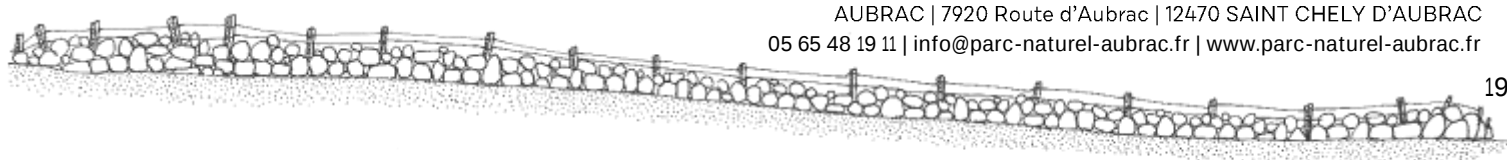
Budget 2026-2028

Le dialogue de gestion mené en fin d'année 2025 avec la Région AURA, autorité administrative de gestion du dispositif Natura 2000, a permis d'aboutir à un budget pour 3 années, de 2026 à 2028 et désormais financé par les fonds européens Feder. Il s'élève à une hauteur de 155 000 € pour trois années soit une dotation annuelle équivalente à celle perçue en 2025 de 49 242,33 €.

Cela permet :

- de maintenir quasiment 1 ETP sur l'animation des deux sites. Le complément de l'ETP étant financé par des fonds régionaux dans le cadre d'un programme de révision du DOCOB du site Aubrac,
- d'enclencher une partie de prestation/partenariat (en lien avec le CEN Auvergne majoritairement), principalement sur le site Aubrac.
- d'assurer en régie les actions de suivis d'espèces sur le site des Gorges de la Truyère.

Les contraintes budgétaires (budget constant) ne permettent pas de disposer d'une enveloppe suffisante pour effectuer l'ensemble des suivis et actions pointées dans les DOCOB.



Budget prévisionnel 2026-2028

Dépenses :

Faire vivre les Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites				
Sous-objectif	Nb heures	Coûts internes	Coûts externes en € HT	Coût total
1. Assurer la concertation locale nécessaire avec l'ensemble des acteurs du territoire pour permettre leur implication dans les objectifs de connaissance, préservation, restauration et valorisation du patrimoine naturel sur les sites	534	13362	€	13 362 €
2. Suivre la mise en œuvre des DOCOB et effectuer leur mise à jour	229	5733	€	5 733 €
3. Renforcer la cohérence entre les différents outils de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel	56	1418	€	1 418 €
4. Effectuer les bilans d'activité et contribuer aux rapports régionaux, nationaux et européens	166	4180	€	4 180 €
5. Veiller à l'intégration de chaque site dans les dynamiques du réseau régional Natura 2000	283	6965	€	6 965 €
6. Rechercher des financements pour la préservation des sites ; Effectuer le suivi administratif et financier des sites	591	14958	€	14 958 €
	1859	46 616 €	€	46 616 €
Mettre en œuvre les actions visant au maintien dans un bon état de conservation voire à la restauration des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire des sites, dans un cadre concerté avec les acteurs du territoire, conformément aux orientations des DOCOB des sites				
Sous-objectif	Nb heures	Coûts internes	Coûts externes	Coût total
1. Assurer ou coordonner les actions de préservation et restauration des habitats et espèces	387	10043	4953	14997
2. Déployer et mettre en œuvre les mesures contractuelles et non contractuelles proposées par le DOCOB des sites	289	7155	2926	10081
3. Concilier les usages et veiller à la compatibilité des projets et aménagements pouvant être réalisés sur les sites	333	8272	0	8272
4. Contribuer à la diffusion de l'information et à la sensibilisation sur les enjeux de préservation et restauration des sites	874	21641	3732	25373
5. Assurer le suivi de l'état de conservation des sites	931	23272	8840	32112
Total	2814	70384	20451	90835
Total A & B	4673	116999	20451	137450
Total A & B (15% coûts indirects compris)		134549		155000

Recettes :

Région Auvergne-Rhône-Alpes	155 000,00 €
-----------------------------	--------------

Le programme d'activités 2026-2028

Il se compose,

- d'une part, du temps d'animation menée par le personnel pour assurer le suivi administratif et financier et la vie des sites (Copils, réseaux...) ;
- d'autre part, du temps agents et des éventuelles prestations, en conformité avec les orientations priorisées des Documents d'objectifs respectifs des sites, en termes d'études, inventaires et suivis des habitats et espèces d'intérêts communautaires, des travaux de restauration et d'entretien des sites, d'animations pour la sensibilisation des publics, d'actions de communication.

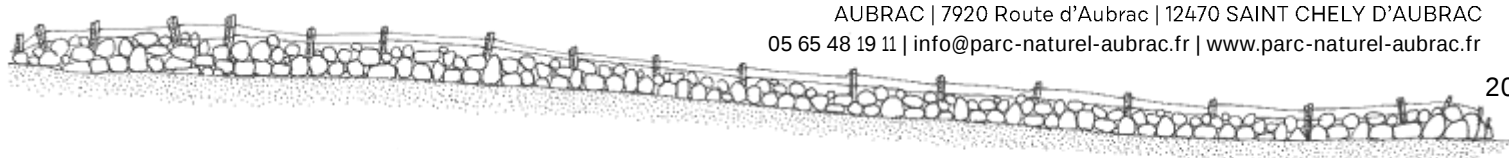
Pour le site Aubrac cantalien :

En prestation :

- Entretien Vergne Des Mazes
- Posters grand public du site

En régie :

- Concertation PNR concernant la gestion du site de la Moulette
- Actions de communication (bulletin d'infos, réseaux sociaux, ...)
- Animations nature
- Evaluation et révision de la cartographie des habitats et du DOCOB
- Suivi Amphibien sur la Moulette
- Prospections Odonates dans le cadre du Plan National d'Actions



Pour le site Gorges de la Truyère :

En prestation :

- Réalisation d'un poster grand public
- Animation à la base nautique de Lanau (partenariat)

En régie

- Suivis des rapaces en reproduction
- Sensibilisation des gestionnaires forestiers et structures sports pleine nature
- Interventions auprès d'étudiants (lycées agricoles, ...)
- Participation aux manifestations locales (grand public), animations scolaires
- Actions de communication (bulletin d'infos, réseaux sociaux, ...)
- Mise en place d'un contrat Natura 2000 NINI

3/ Programme et budget 2026-2028 pour la révision du DOCOB du site Natura 2000 Aubrac - Cantal

Contexte

La collectivité animatrice d'un site Natura 2000 est responsable de la mise en œuvre du document d'objectif (DOCOB) du site Aubrac qui date de 2013.

Sur les sites Natura 2000, le document d'objectif vise à assurer la préservation d'espèces et/ou d'habitats à enjeux dits « d'intérêt communautaire », définis à l'Annexe II de la Directive « Habitat, faune, flore » (1992) et à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (1979), en maintenant ou améliorant leur état de conservation, grâce à l'engagement volontaire des acteurs du territoire. Pour ce faire, l'animation des sites Natura 2000 repose sur les actions suivantes :

- Actions relatives à la vie du site : organisation des comités de pilotage, concertation, accompagnement des porteurs de projet et suivi des évaluations d'incidences ;
- Amélioration des connaissances sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site ;
- Mise en place de contrats agricoles (MAEC), forestiers et non agricoles non forestiers ; signature de chartes de bonnes pratiques ;
- Sensibilisation des acteurs du territoire et du grand public aux enjeux de Natura 2000 ;

Le DOCOB actuel va avoir 15 ans et nécessite une évaluation afin de réadapter les actions aux enjeux actuels. La cartographie est ancienne, elle date de 2011. La révision de la typologie et de la cartographie semble essentielle pour plusieurs raisons :

- Disposer de données fiables sur lesquelles baser les actions (études, évaluation de l'état de conservation, évaluation, MAEC...)
- Identifier les habitats en transformation et permettre une action sur ces derniers.

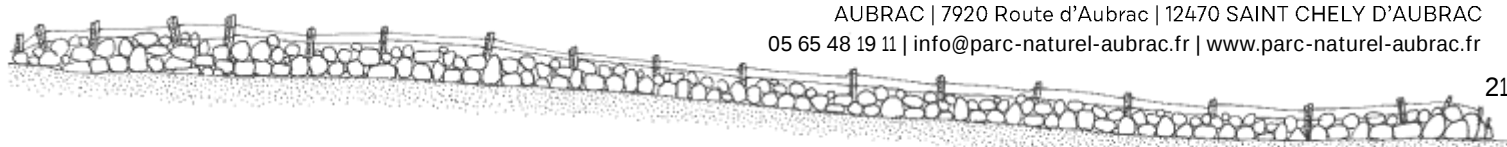
Des actions complémentaires dans le cadre de la révision du DOCOB sont prévues également afin d'améliorer la connaissance et la gestion du site.

Budget 2026 -2028 et programme d'action pour la révision du DOCOB

Le dialogue de gestion mené en fin d'année 2025 avec la Région AURA, autorité administrative de gestion du dispositif Natura 2000, a permis d'aboutir à un budget dédié pour 3 années de 2026 à 2028. Il s'élève à une hauteur de 49 979 €.

Ce budget permettra la mise en place des actions suivantes :

- Evaluation du DOCOB (stage 2 mois) en 2026
- Révision de la typologie et de la cartographie en 2026 et 2027
- Réalisation de 2 diagnostics agro-environnementaux sur les Issendous en 2027 et le Truc de l'Aiguille en 2028
- Stage 6 mois : évaluation de l'état de conservation des habitats prairiaux (co-encadré CEN) en 2028



Budget prévisionnel 2026 et programme d'action

Dépenses :

- Frais de personnel – BP : 4000 €
- Prestations extérieures – BP : 12 435 €

Recettes :

Région Auvergne-Rhône-Alpes

16 435 €

Le montant prévu pour ce budget en 2026 est de 16 435 €.

Il permet :

- de financer l'accompagnement d'un stagiaire de deux mois sur l'évaluation du DOCOB,
- de financer le partenariat avec le CEN Auvergne concernant la révision de la typologie et de la cartographie. Ce travail se poursuivra en 2027.

DECISIONS

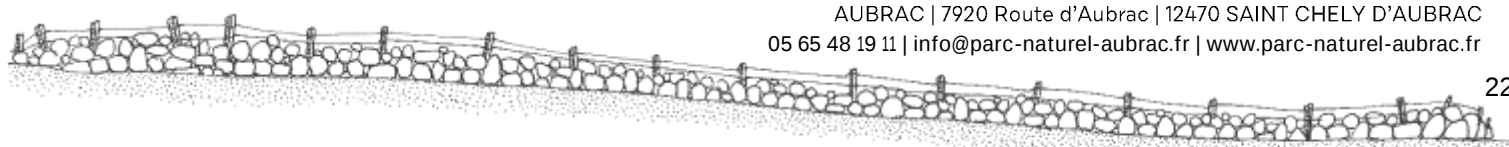
Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION													
	% des voix total	Nombre de délégués par délégué	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100,00%	24	4,17%	18	0	0	18	18	75,00%	100,00%	0	0,00%	0,00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

L'Assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs a décidé de :

- valider le programme d'activités de l'animation 2026-des 4 sites Natura 2000 « Haute vallée du Lot », « Plateau central de l'Aubrac aveyronnais », « Gorges de la Truyère – Aveyron » et « Plateau de l'Aubrac lozérien »
- valider le budget 2026 pour le portage de l'animation de ces 4 sites Natura 2000 en Aveyron
- autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives, financières et techniques nécessaires à l'application de la présente décision et en particulier de solliciter la participation financière de la Région Occitanie
- valider le programme d'activités de l'animation 2026-2028-des 2 sites Natura 2000 « Aubrac cantalien » et « Gorges de la Truyère – Cantal »
- valider le budget 2026 pour le portage de l'animation de ces 2 sites Natura 2000 du Cantal
- autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives, financières et techniques nécessaires à l'application de la présente décision et en particulier de solliciter la participation financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- valider le budget 2026-2028 et le programme d'actions pour la révision du DOCOB du site Natura 2000 Cantal
- autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives, financières et techniques nécessaires à l'application de la présente décision et en particulier de solliciter la participation financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes



6. Programmes pluriannuels de gestion (PPG) des cours d'eau – Plan d'actions 2026

Pour décision

Rapporteurs : B BASTIDE, Président / L BISSIERE, Chargée de mission Milieux aquatiques

Contexte

Le SMAG PNR Aubrac (précédemment le syndicat mixte de préfiguration) met en œuvre depuis 2015 des programmes pluriannuels de gestion (PPG) de cours en rive gauche de la Truyère. Ces programmes sont portés par le Parc dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de 3 EPCI compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi). Dans le cadre de la création de l'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (Epage) de la Truyère courant 2026, les deux principaux EPCI engagés dans ce projet (Saint-Flour Communauté et Aubrac Carladez Viadène) ont décidé de mettre fin à leur délégation au Parc à l'échéance du 30/06/2026.

Ces programmes de gestion des cours d'eau réalisés pour le compte des EPCI grâce à leur soutien et à celui des organismes financeurs (principalement l'Agence de l'Eau Adour Garonne) auront permis ;

- La mise en défens de 55 km de berges ;
- L'installation de 317 abreuvoirs déportés ;
- L'aménagement de 117 descentes ou passages à gué ;
- L'enlèvement de 1376 arbres menaçants ou déperissants et de 235 m3 d'embâcles ;
- La plantation de 1300 mètres linéaires de berges.

Au total, 129 exploitations agricoles volontaires auront bénéficié de ces travaux avec des effets remarquables sur les populations piscicoles et l'amélioration de la qualité de l'eau.

En mobilisant deux agents dédiés, le Parc aura assuré :

- L'information et la coordination des différents acteurs et partenaires de la démarche : élus, exploitants agricoles, associations de pêche, partenaires techniques et financiers...
- Le montage et le suivi des dossiers règlementaires et de demande de subventions.
- La programmation et le suivi des travaux : réalisation des avant-projets détaillés, mise en place d'un conventionnement avec les propriétaires riverains, passation et suivi des marchés publics, coordination de l'entreprise et des différents acteurs, réception du chantier...
- La mise en œuvre des actions de sensibilisation.
- L'organisation avec les partenaires d'un programme de suivi scientifique des milieux aquatiques.
- Le déploiement d'une assistance technique auprès des usagers de l'eau, riverains de cours d'eau et gestionnaires de zones humides.
- La tenue régulière d'échanges informatifs et consultatifs avec les services des communautés de communes.

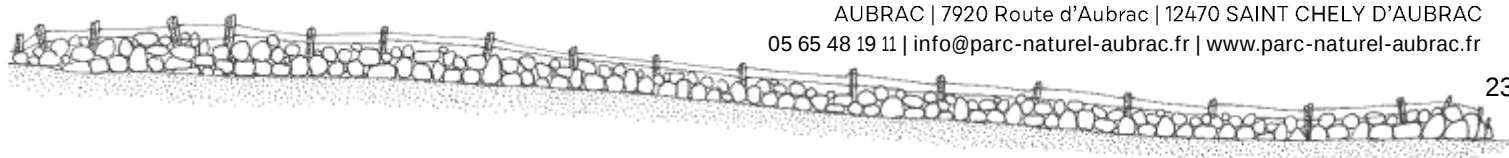
Plan d'actions proposé pour 2026

Le plan d'actions 2026 est dédié à la clôture administrative des deux PPG en cours, le PPG Bès et le PPG BATRIG (affluents en rive gauche de la Truyère en aval du barrage de Grandval) et le transfert de l'intégralité des informations, données, équipements au service des EPCI concernés : Saint-Flour communauté, Aubrac Carladez Viadène et Hautes Terres de l'Aubrac. Ce plan d'action ne comprendra aucune réalisation de travaux.

De façon plus détaillée, par programme de gestion :

Pour le bassin versant du Bès :

- Suivi administratif du PPG ;
- Rédaction et signature d'un avenant à la convention cadre ;
- Transfert de l'ensemble des données disponibles du PPG (Diagnostics des cours d'eau, précédentes tranches de travaux, avant-projets détaillés de la 3e tranche de travaux, conventionnement, etc.) ;
- Rédaction du bilan final du PPG.



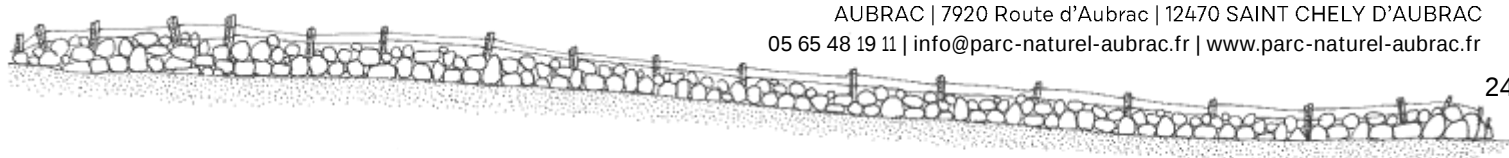
Pour le bassin versant des affluents en rive gauche de la Truyère :

- Organisation et animation du comité de pilotage annuel pour suivre la mise en œuvre du PPG ;
- Le dépôt et la gestion des demandes de solde auprès de l'Agence de l'eau, du Département du Cantal, du Département de l'Aveyron, de la Région et des communautés de commune ;
- Préparation des budgets 2026 ;
- Assistance technique auprès des usagers de l'eau et riverains de cours d'eau sur le territoire de la communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène ;
- Mise en place d'échanges téléphoniques, mailing et visioconférence pour informer les acteurs et partenaires techniques de la démarche de transition vers l'EPAGE (exemples : entreprises, élus, exploitants agricoles, fédération de pêche, DDT (DIG)...);
- Transfert des données du PPG (diagnostics des cours d'eau, précédentes tranches de travaux, avant-projets détaillés, conventionnement...);
- Organisation d'une journée d'échanges pour la prise en main de ces données par Saint-Flour Communauté et Aubrac, Carladez et Viadène ;
- Organisation de visites de repérage des parcelles ciblées pour des aménagements dans le cadre des 2e et 3e tranches de travaux.

Répartition temps de travail, budget et plan de financement

La répartition prévisionnelle du temps de travail entre les chargées de mission Milieux aquatiques du PNR de l'Aubrac pour le premier semestre 2026 ainsi que le plan de financement prévisionnel de ces missions sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

	Chargée de mission (Sixtine Gronnier)	Chargée de mission (Léa Bissière)	Montant total
Mise en œuvre du PPG des affluents en rive gauche de la Truyère en aval de Grandval, dont :	23	82	29 971,00 €
<i>Sur la partie aveyronnaise</i>	14	43	16 302,00 €
<i>Sur la partie cantalienne</i>	9	39	13 669,00 €
Mise en œuvre du PPG du bassin du Bès, dont :	3	19	6 242,00 €
<i>Sur la partie cantalienne</i>	3	11	3 995,00 €
<i>Sur la partie lozérienne</i>	0	8	2 247,00 €
TOTAL 2026	26	101	36 213,00 €



DEPENSES	Aveyron (CC ACV)	Cantal (SFC)	Lozère (CC HTA)	Total (€ TTC)
Mise en œuvre du PPG des affluents en rive gauche de la Truyère en aval de Grandval				29 971,00 €
<i>Animation, suivi administratif et technique du PPG (PNR Aubrac)</i>	16 302,00 €	13 669,00 €		
Mise en œuvre du PPG du bassin du Bès				6 242,00 €
<i>Animation, suivi administratif et technique du PPG (PNR Aubrac)</i>		3 995,00 €	2 247,00 €	
TOTAL	16 302,00 €	17 664,00 €	2 247,00 €	36 213,00 €

RECETTES	Aveyron (CC ACV)	Cantal (SFC)	Lozère (CC HTA)	Total (€ TTC)
Mise en œuvre du PPG des affluents en rive gauche de la Truyère en aval de Grandval	16 302,00 €	13 669,00 €		29 971,00 €
<i>SFC</i>		13 669,00 €		13 669,00 €
<i>CC ACV</i>	16 302,00 €			16 302,00 €
Mise en œuvre du PPG du bassin du Bès		3 995,00 €	2 247,00 €	6 242,00 €
<i>Agence de l'eau Adour-Garonne (50 % aide animation + 70 €/jour forfait frais)</i>			1 403,50 €	1 403,50 €
<i>CC HTA</i>			843,50 €	843,50 €
<i>SFC</i>		3 995,00 €		3 995,00 €
TOTAL	16 302,00 €	17 664,00 €	2 247,00 €	36 213,00 €

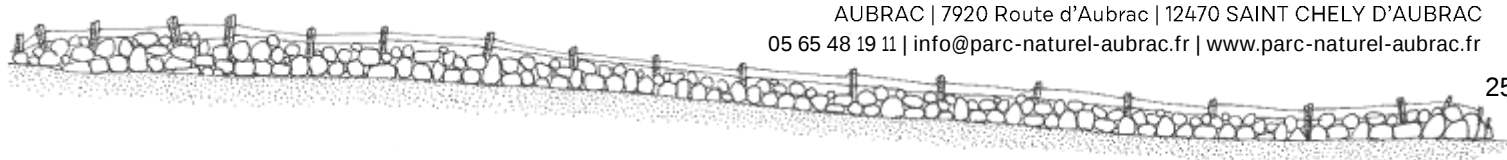
Financièrement, les Programmes pluriannuels de gestion (élaboration et mise en œuvre) sont pris en charge par l'Agence de l'eau, le Département du Cantal et les EPCI concernés. Les dépenses et les recettes liées à ces missions sont équilibrées et affectées au budget annexe « programmes territoriaux ».

En 2026, les demandes de subvention pour l'animation par les chargées de mission du Parc seront déposées par les communautés de communes Aubrac Carladez Viadène et Saint-Flour communauté pour leur territoire respectif. L'animation du PPG Bès sur la partie Lozérienne fera l'objet d'une demande d'aide déposée par le PNR.

En synthèse, les participations financières 2026 sont :

	MONTANT
Agence de l'eau Adour-Garonne (animation sur le territoire Lozérien)	1 403,50 €
CC HTA	843,50 €
SFC	17 664,00 €
CC ACV	16 302,00 €
TOTAL RECETTES	36 213,00 €

Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac
AUBRAC | 7920 Route d'Aubrac | 12470 SAINT CHELY D'AUBRAC
05 65 48 19 11 | info@parc-naturel-aubrac.fr | www.parc-naturel-aubrac.fr



DECISIONS

Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

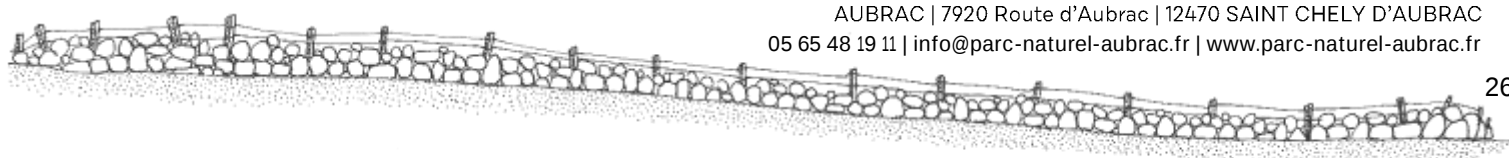
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION													
	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100,00%	24	4,17%	18	0	0	18	18	75,00%	100,00%	0	0,00%	0,00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

L'Assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs a décidé de :

- valider les objectifs de l'année 2026 en ce qui concerne les actions liées à la gestion des milieux aquatiques.
- valider le plan de financement prévisionnel des Programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau pour l'année 2026.
- autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives (demandes de subventions, signature de conventions et d'avenants, de documents liés à la commande publique ...) et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations sous réserve de l'inscription des crédits au budget.

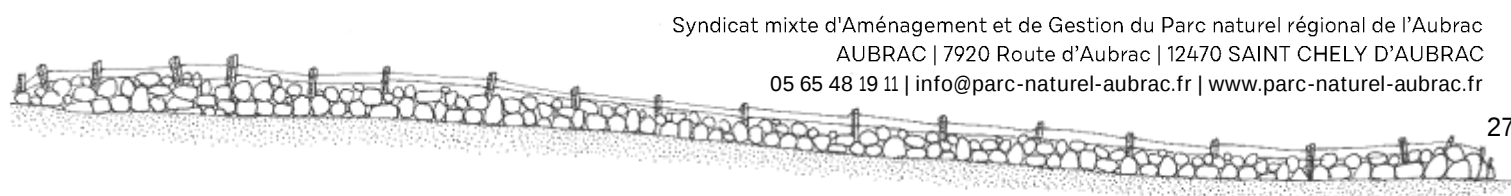


7. Points divers

Pour information

Prochaines dates

- Mardi 17 février 2026 à 14h00 : Comité des Financeurs
- Mardi 10 Mars 2026 à 14h30 : Comité Syndical



- - - -

L'Assemblée délibérante n'ayant pas d'autres sujets à aborder,
le Président remercie les membres du Bureau syndical pour leur présence
et clôt la séance.

Parc naturel régional de l'Aubrac
AUBRAC - 7920 Rte d'Aubrac
12470 ST CHELY D'AUBRAC
Tel : 05 65 48 19 11
www.parc-naturel-aubrac.fr
SIRET : 200 048 692 000 12

Le Président

Bernard BASTIDE

Fait à Nasbinals, le 04 février 2026, pour valoir ce que de droit.

